

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/3/33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, F. FORTIN, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE, F. DATHY et Mesdames D.FURGEROT ,B. CARPENTIER(arrivée à 20h), J. CHARPENTIER(arrivée à 19h45), M-A. HERBLOT, N. LERICHE M. LONCQ, A. DHEILLY et M. FAXELLE.

Excusés : Mr T. FLEUREAU

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Délibération fixant les tarifs du Colombarium

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2223-1 et suivants,

Considérant que les travaux d'installation d'un columbarium dans le cimetière communal sont bien avancés,

Vu le projet de modification du règlement intérieur du cimetière présenté par Monsieur le Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Décide la création des concessions de cases de columbarium pour les durées suivantes :

Concession de 30 ans : 500 €

Concession de 50 ans : 800€

Jardin du souvenir : 50€

ARTICLE 2 : Précise que ces tarifs incluent la mise à disposition de la plaque de fermeture d'origine.

ARTICLE 3 : Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la modification corrélative du règlement du cimetière.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.06.17 09:33:24 +0200
Ref:11204576-16902696-1-D
Signature numérique
le Maire